

AD.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 76-220 du 20 Septembre 1976

chargeant le Camarade Issifou BOURAIMA,
Ministre de la Santé Publique, de l'intérim
du Ministre de la Fonction Publique et du
Travail pour compter du 21 Septembre 1976.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du
Gouvernement ;

VU le décret N° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions
des membres du Gouvernement,

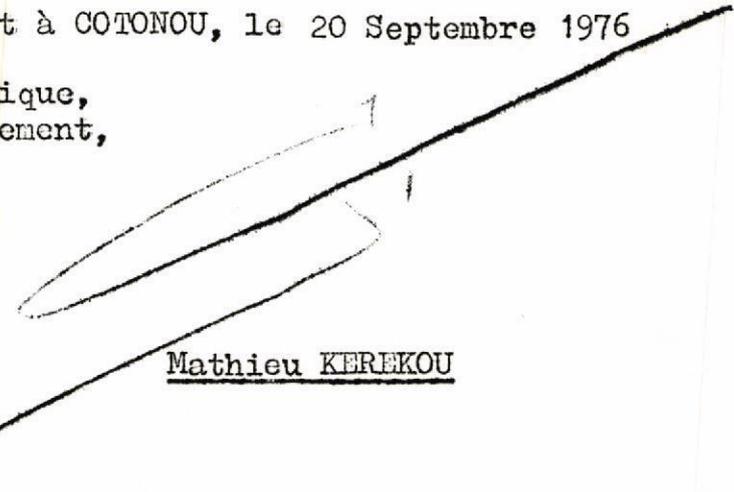
DECRETE :

ARTICLE 1er.- Pour compter du 21 Septembre 1976, le Camarade Issifou
BOURAIMA, Ministre de la Santé Publique, est chargé de l'intérim du
Ministre de la Fonction Publique et du Travail, pendant l'absence du
Camarade Adolphe BIAOU.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 20 Septembre 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PRS CS 6 CNR 4 MSP-MFPT 6 Ministères 13 SGG 4 SPD 2
DPE-DGAIL-INSAE 6 IAA-DCCT-IE-ONEPI Grde-Chanc. -JORPB 6.